COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 24 AVRIL 2017

Étaient présents : MM. Yves BUTIN, Étienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Philippe DÉFOSSÉ, Éric ROUZÉ, Benoît COUTELLIER, Jean-Pierre BILLARD, Carlos BOLIVAR, Marcel CLERET, Thomas DÉFOSSÉ, Régis HOUDARD

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mr Thomas DÉFOSSÉ

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 27 mars 2017, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1) 2017-11 : Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2ème alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 février 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Appelé à délibérer :
Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIALES	Adjoint administratif principal 2ème classe	100 %

2) 2017-12 : Création et suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017. Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création :

- ✓ D'un emploi permanent à temps non complet (14/35) d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

- ✓ un emploi permanent à temps non complet (14/35) d'adjoint administratif de 2ème classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

1) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivent les signatures.

Monsieur BUTIN Yves

Monsieur SYRYN Étienne

Monsieur DEFOSSE Thomas

Monsieur HOUDARD Régis

Monsieur BOLIVAR Carlos

Monsieur CLERET Marcel

Monsieur COUTELLIER Benoît

Monsieur ROUZE Éric

Monsieur LELOIRE Chrislain

Monsieur DEFOSSE Philippe

Monsieur BILLARD Jean-Pierre